

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO : 221-2023

LEDIT PROJET DE RÈGLEMENT VISE À ASSURER LA PROTECTION ET LA MISE EN VALEUR DES BÂTIMENTS D'INTÉRÊT PATRIMONIAL DE LA MUNICIPALITÉ DE LAC-ETCHEMIN SITUÉS À PROXIMITÉ DE L'ÉGLISE AINSI QUE CELLE-CI, EN Y AUTORISANT LES INTERVENTIONS PHYSIQUES HARMONIEUSES ET DE PREMIÈRE QUALITÉ POUR CE SECTEUR ET SON ENVIRONNEMENT IMMÉDIAT.

À TOUTES LES PERSONNES HABLES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT CI-HAUT MENTIONNÉ.

AVIS est, par les présentes, donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, à la suite de l'adoption du projet de règlement numéro 221-2023 à la séance ordinaire du 2 mai 2023, tiendra une assemblée publique de consultation le **6 juin 2023 à compter de 18 h 30**, dans la salle des délibérations du Conseil située au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin, en conformité aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

QUE lors de cette assemblée, le projet de règlement y sera présenté et les citoyens pourront se faire entendre à cet effet.

Résumé du projet de règlement :

- Encadrer les demandes de permis qui sont à l'intérieur du périmètre établi (secteur autour de l'église voir ci-dessous) ainsi que les bâtiments d'intérêt patrimonial listés à l'annexe B dudit projet de règlement afin de préserver l'aspect original des bâtiments ciblés;
- Établir des critères d'analyse et une procédure pour apprécier ces demandes de permis;

QU'AU cours de cette assemblée publique, le maire expliquera le projet de règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

QUE le projet de règlement numéro 221-2023 **ne contient pas** des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire;

QUE l'illustration des zones concernées et le projet de règlement sont disponibles pour consultation au bureau municipal, au 208, 2^e Avenue, à Lac-Etchemin, aux heures normales de bureau.

DONNÉ à Lac-Etchemin, ce 26^e jour de mai 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

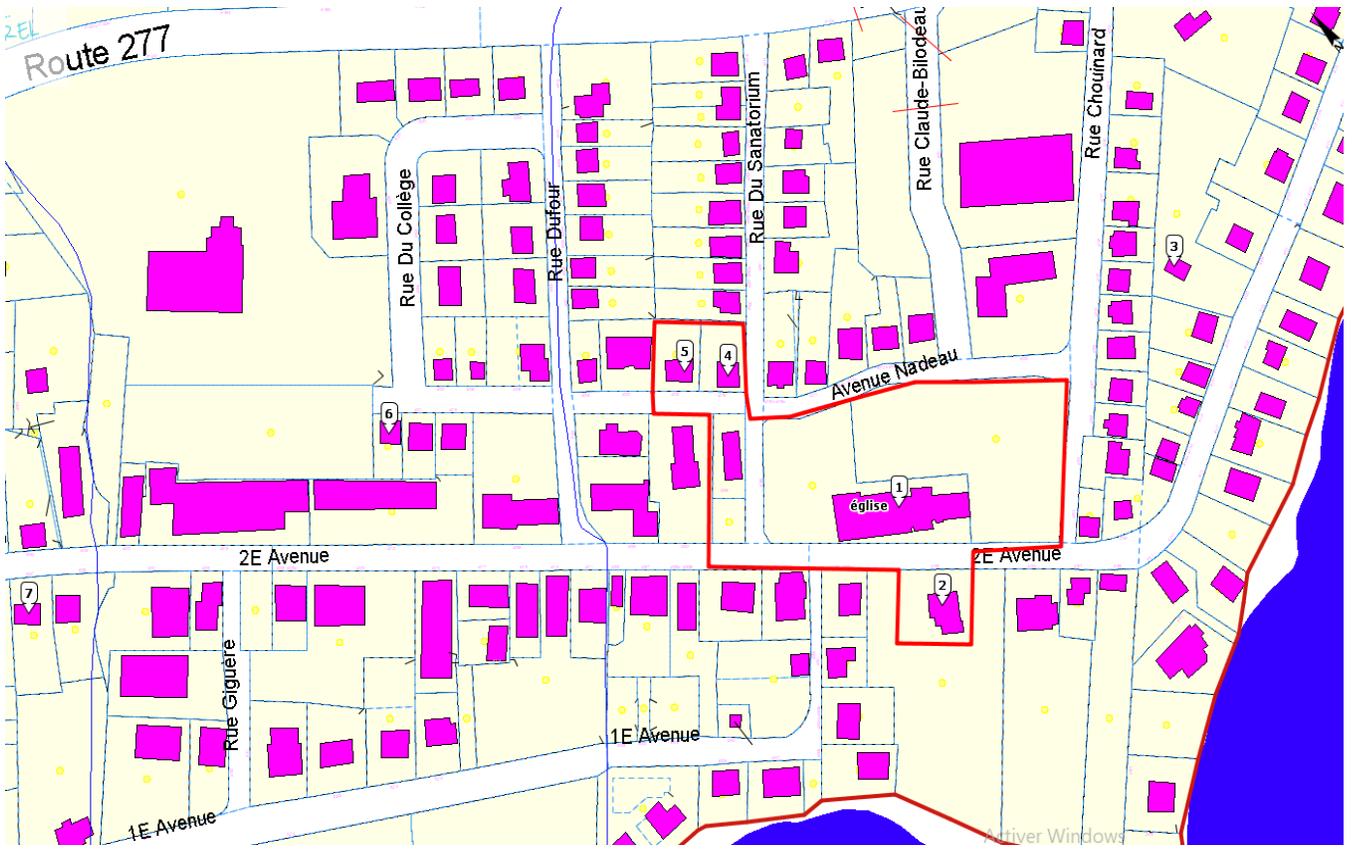
CERTIFICAT DE PUBLICATION ET AFFICHAGE

Je soussigné, Patrick Lachance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité de Lac-Etchemin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis sur le site internet de la municipalité en conformité avec le règlement numéro 174-2018 et l'avoir affiché dans le hall de l'Édifice municipal situé au 208, 2^e Avenue, ce 26^e jour de mai 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 26^e jour de mai 2023.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Patrick Lachance



En rouge, délimitation de la zone d'application du PIIA.